

# MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÔME

## PROVINCE DE QUÉBEC



### PUBLICATION D'UN EXTRAIT DE PROCÈS VERBAL

Aux Contribuables de la susdite paroisse

### AVIS PUBLIC

est par les présentes donné par la soussignée, ALICE RIOPEL directrice générale de la susdite Municipalité, que lors de sa séance ordinaire du conseil tenue le QUATORZIÈME jour du mois de NOVEMBRE 2016,

### DÉPÔT RAPPORT DU MAIRE

En vertu des dispositions de l'article 955 du Code municipal, le maire présente son rapport sur la situation financière de la municipalité avant l'adoption du budget 2017.

#### ***SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE 2015***

L'année 2015 s'est terminée avec un excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales de 477 967 \$,

#### ***RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2016:***

L'exercice se terminant le 31 décembre 2016 devrait se terminer avec l'atteinte d'un équilibre budgétaire;

#### ***ORIENTATIONS DU BUDGET POUR L'EXERCICE 2017 :***

Le conseil municipal entend réaliser au cours de l'année 2017 les principaux projets suivants :

- AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER
- PROJET MAISON DES AÎNÉS
- AMÉNAGEMENT DES INFRASTRUCTURES EN LOISIRS
- AMÉLIORATION DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
- AMÉLIORATION DU PLAN D'URBANISME

- ATTEINDRE LES OBJECTIFS FIXÉS SUITE AUX CONSULTATIONS PUBLIQUES ET À LA RÉALISATION DE LA POLITIQUE FAMILIALE

### ***TRAITEMENT DES ÉLUS :***

#### **Le maire reçoit de la municipalité:**

Une rémunération annuelle de **50 000\$**,

Chaque conseiller reçoit de la municipalité une rémunération annuelle de **8 103\$**

Le maire suppléant reçoit une allocation annuelle supplémentaire de **2 051\$**.

Le tiers (1/3) de ces rémunérations et allocations est non imposable.

#### **Le maire reçoit de la MRC ;**

Rémunération mensuelle de base 417,52 \$ avec une allocation non-imposable de 208,76 \$

Rémunération par conseil des maires 115,36 \$ avec une allocation non-imposable de 57,68 \$

Rémunération par comité 241,72 \$ avec une allocation non-imposable de 120,86 \$

Frais de déplacement 0.525 \$ du kilométrage

### ***Liste des comités de la MRC***

#### ***COMITÉS ;***

- *COMITÉ TRANSPORT ADAPTÉ*
- *COMITÉ SÉCURITÉ PUBLIQUE*
- *SDPRM*
- *SDLR*
- *FORÊT OUAREAU*
- *PARC DU MONT-TREMBLANT*
- *ROUTE 3*
- *MULTI RESSOURCES*

Conformément aux troisième et quatrième alinéas de l'article 955 du Code municipal, la liste des contrats comportant les dépenses prévues audit article est déposée.

***NOS PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2017 SERONT ADOPTÉES EN SÉANCE EXTRAORDINAIRE entre le 15 et le 31 décembre 2016.***

LE MAIRE DE SAINT-CÔME  
MARTIN BORDELEAU

DONNÉ à SAINT-CÔME ce 15<sup>e</sup> jour de novembre DEUX MILLE SEIZE.



ALICE RIOPEL  
DIRECTRICE GÉNÉRALE